



# Info Wentworth



## MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Durant la campagne électorale, plusieurs engagements ont été pris par les conseillers ainsi que par moi-même. Je veillerai à ce que ces engagements soient respectés.

Permettez-moi de vous faire un bref compte rendu.

- Réduction du salaire du maire : À la séance du 2 décembre 2013, le salaire du maire a été réduit de 3 144 \$.
- Gel des dépenses au niveau de 2013 : Le budget adopté le 17 décembre 2013 nous montre, à 5 000 \$ près, l'atteinte de cet objectif. Il est à noter que plusieurs municipalités de la MRC d'Argenteuil ont fait le même exercice.

Au cours des prochains mois, le conseil se penchera prioritairement sur les deux points suivants :

- Établissement d'une procédure d'inspection afin de guider nos employés dans l'accomplissement de leur travail.
- Implantation d'une barrière à l'accès public du lac Louisa et élaboration d'une réglementation pour son usage et ce, dans le but de protéger le lac des espèces envahissantes. Un comité a été créé pour étudier ce sujet. J'espère recevoir rapidement leurs recommandations, car je crois qu'il y a urgence d'agir.

Je demeure ouvert à vos commentaires et disponible à rencontrer les citoyens qui en manifesteront le désir.

Bon printemps et bonne lecture de ce nouvel Info Wentworth préparé pour vous!

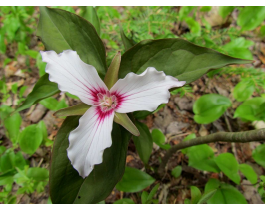
Votre maire,

*Marcel Harvey*

450-512-7119

450-562-0701 (2924)

mharvey@wentworth.ca



OBJECTIF  
5



OBJECTIF  
30



OBJECTIF  
équilibré



## DÉFI SANTÉ

Le *Défi Santé*, c'est 6 semaines de motivation pour améliorer ses habitudes de vie ! Du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril 2014, les résidents et résidentes de Wentworth sont invités à relever le 10<sup>e</sup> *Défi Santé* en visant l'atteinte de 3 objectifs pour manger mieux, bouger plus et dormir mieux afin d'avoir un meilleur équilibre de vie. Visitez notre site Internet pour plus de détails au [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)



## LE PRINTEMPS EST DE RETOUR, PILATES AUSSI!

C'est le temps de se remettre en forme et d'avoir du plaisir!

Début des cours:

lundi 31 mars et vendredi 4 avril.

Coût: \$ 50.00 / 10 cours résidents

\$ 75.00 / 10 cours non résidents

Contactez June Parker

450-562-8664 ou [bigred2171@bell.net](mailto:bigred2171@bell.net)

## CHÂTEAU ET BATEAU



Le Centre récréatif de Wentworth est fier d'annoncer que les modules du terrain de jeu sont installés juste en arrière de la patinoire! Le

projet a été réalisé grâce à la collaboration du Centre récréatif de Wentworth, du Conseil municipal de Wentworth, d'une subvention du Pacte rural et de la MRC d'Argenteuil.

Tôt au printemps, l'aménagement sera complété par l'ajout de bancs, de tables de pique-nique ainsi que par la réalisation de l'aménagement paysager. **BIENVENUE À TOUS!**

Municipalité du Canton de Wentworth – 114, chemin Louisa, Wentworth, Qc J8H 0C7

Téléphone : (450) 562-0701 • Télécopieur : (450) 562-0703 [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)



## ➤ MESSAGE IMPORTANT DU SERVICE INCENDIE

En 2013, des changements ont été apportés au règlement sur la prévention des incendies. Voici quelques-uns des points importants à connaître.

1. **Le feu d'ambiance d'une largeur maximum d'un (1) mètre est maintenant autorisé sans permis** – assurez-vous toutefois qu'il n'y a pas d'interdiction de feu!



Vérifiez les panneaux aux entrées de la municipalité, consultez la Sopfeu (vous trouverez le lien sur notre site web) ou téléphonez à la municipalité.

N'allumez jamais de feu si c'est trop venteux et ayez toujours une source d'eau disponible près de l'emplacement où vous faites le feu.

2. Pour brûler du branchage d'arbres, d'arbustes ou de plantes dans un diamètre de plus de (1) mètre, un permis est requis. Prenez rendez-vous en appelant au bureau municipal au moins trois (3) jours à l'avance afin qu'un Officier puisse d'abord inspecter l'emplacement avant l'émission du permis.

3. Un permis est toujours requis pour les feux d'artifice. Vous devez faire la demande trois (3) jours à l'avance.

4. Les lanternes célestes sont interdites en tout temps sur tout le territoire de la municipalité.

### FEU D'AMBIANCE

*D'une largeur maximum de (1) mètre ou moins dans une cours privée*

### NOUVEAU !

#### AUCUN PERMIS N'EST REQUIS

*Assurez-vous toutefois qu'il n'y a pas d'interdiction de feu.*

### BRÛLAGE

*Pour du branchage d'arbres, d'arbustes ou de plantes*

#### Un permis est requis

#### C'est GRATUIT!

*Prenez rendez-vous en appelant au bureau municipal au moins 3 jours à l'avance afin qu'un Officier puisse d'abord inspecter l'emplacement avant l'émission du permis.*

### FEUX D'ARTIFICE

#### Un permis est requis

#### C'est GRATUIT

*Contactez la municipalité*

### LANTERNES CÉLESTES

**Interdites en tout temps sur tout le territoire.**

**Attention !** Si votre propriété est située en rive n'oubliez pas qu'il est interdit en tout temps de faire des feux à moins de 5 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau. À plus de 5 mètres d'un lac ou cours d'eau les feux sont permis s'ils sont à l'intérieur d'un cadre manufacturé, incombustible, fermé et équipé d'une cheminée munie d'un pare-étincelles, surélevé du sol de telle sorte que les cendres et autres résidus ne se retrouvent pas au sol.

En conformité avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil, les pompiers débiteront bientôt la visite des immeubles sur le territoire de Wentworth afin de **promouvoir la prévention des incendies**. Les visites se feront par secteur et cette année, 200 visites sont planifiées.

**Vous serez avisés à l'avance quand ces visites auront lieu dans votre secteur.**

### Quelques-uns des points vérifiés lors de ces visites:

- usage et entreposage sécuritaire des bonbonnes de propane et autres produits inflammables;
- entretien des poêles à bois et des cheminées;
- détecteurs de fumée installés et fonctionnels;
- détecteurs de monoxyde installés et fonctionnels;
- installation et accessibilité d'un extincteur portatif;
- plan d'évacuation réalisé;
- endroit sécuritaire et de taille réglementaire pour les feux d'ambiance.



## MESSAGE DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE



### Vous avez des projets?

Avant d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation à votre propriété, communiquez avec le Service de l'urbanisme afin d'obtenir toute l'information

nécessaire à la réalisation de votre projet et de prendre rendez-vous avec l'inspectrice municipale, madame Renaud 450-562-0701 poste 2921, si un permis est requis.

\* **Vérifiez également si les travaux que vous prévoyez faire sont reconnus par le nouveau programme de crédit d'impôt ÉcoRénov. Ce crédit d'impôt, qui sera d'un montant maximal de 10 000 \$ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie des dépenses admissibles d'un particulier qui excédera 2 500 \$.**

## ➤ TAXES MUNICIPALES



Dernièrement, vous avez reçu votre compte de taxes municipales. Nous vous rappelons que toutes les taxes municipales supérieures à 300 \$ peuvent être payées, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, sans intérêt à condition que les dates des versements, inscrites sur votre compte de taxes, soient respectées.

Ajoutez ces dates à votre calendrier ou faites-nous parvenir des chèques postdatés afin de respecter l'échéance. Vous déménagez ? Assurez-vous de faire votre changement d'adresse à la municipalité! Vous n'avez pas reçu votre compte? Contactez-nous sans tarder!

DATE DES VERSEMENTS  
2014

**7 mars  
11 juillet  
5 septembre**



Le paiement des taxes en trois versements sans intérêt est un privilège. Un retard sur l'un ou l'autre des versements annulera ce privilège. Le montant total devient alors immédiatement exigible et les intérêts sont calculés à partir de cette date.

## ➤ RÉSEAUTAGE



Le 4 février dernier, le Canton de Gore a organisé un 5 à 7 auquel étaient invités les maires, les conseillers et les officiers des municipalités du canton de Wentworth, de Mille-Isles ainsi que le Directeur général de la MRC d'Argenteuil et son équipe.

**Nous avons assisté à de très intéressantes présentations:**

- ✦ *Le financement municipal et les implications politiques des budgets*, présenté par M. Julien Béliveau, expert financier et personnalité médiatique.
- ✦ *La conciliation entre le développement résidentiel et la conservation des milieux naturels*, présenté par M. Mathieu Madison, inspecteur en environnement de la municipalité du canton de Gore
- ✦ *Les services et le support disponible à travers la MRC d'Argenteuil*, présenté par Monsieur Marc Carrière, directeur général de la MRC d'Argenteuil et son équipe.

**MERCI AU CANTON DE GORE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT!**



La municipalité faisant partie de la MRC d'Argenteuil, les résidentes et résidents de Wentworth ont accès aux installations supra-locales telles que le Centre multisports d'Argenteuil, les arènes Kevin-Lowe/Pierre-Pagé (Lachute), et Gilles-Lupien (Brownsburg-Chatham) ainsi que la piscine municipale de Lachute (derrière la Polyvalente Lavigne).

**Profitez-en!**

Félicitations à M. Scott Pearce pour son élection au conseil d'administration de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) à titre de représentant des municipalités à statut bilingue.



Vous faites votre ménage du printemps? N'oubliez pas d'apporter à votre écocentre les objets et matières en bon état dont vous voulez vous départir!

L'écocentre permet de dévier plusieurs matières de l'enfouissement en misant sur une alternative écologique. Consultez la liste des matières acceptées dans votre répertoire municipal ou sur notre site web!

**Redonner vie aux objets et pratiquer le réemploi est à la portée de tous!**

**L'Écocentre Les Bons Voisins est situé au 40 Sideline, à Gore**

Saviez-vous qu'un service de transport par taxibus est disponible le vendredi matin pour aller à Lachute? Les points d'arrêt sont à l'intersection du chemin de la Source et du chemin Seale ainsi qu'à l'intersection des chemins Boyd et Dunany.

Réservez votre place  
au 450 562-5797  
au plus tard à 14 h  
la veille du transport.

Transport  
PAR Taxibus  
Argenteuil

## ➤ FIN DE LA SAISON HIVERNALE



Un petit rappel : L'entente de la municipalité avec le Club de Golf Dunany est seulement pour la saison hivernale. Seuls les membres du Club de Golf y sont autorisés lorsque la saison de ski de fond et de raquette est terminée.

**MERCI AU CLUB DE GOLF DUNANY DE METTRE À NOTRE DISPOSITION CE SITE ENCHANTEUR!**

## TOURNOI DE PÊCHE



Une levée de fond pour ensemercer le lac Louisa avec des truites!

7 juin chez les Alguire  
au 96, Lac Louisa Nord.

**Bienvenue à tous!**

En 2013, le lac a été ensemercé de 7 700 truites!

## ABRIS TEMPORAIRES (TEMPO)

Les abris temporaires (recouvrement et structure) doivent être enlevés au plus tard le 15 mai car les dates autorisées pour avoir un abri temporaire d'hiver sont du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai de l'année suivante.



## JARDINS COMMUNAUTAIRES

Vous aimeriez jardiner, mais vous n'avez pas l'espace pour le faire? Réservez un des 4 jardinets créés dans le cadre du projet « *Ma santé en valeur* ».

Ces jardinets sont situés entre le bureau municipal et la caserne de pompiers.

**Appelez dès maintenant  
au 450-562-0701  
pour réserver le vôtre!**



**22 AVRIL—JOUR DE LA TERRE**



**Félicitations à Edith Ury**, une résidente de Wentworth pour son implication dans la communauté.

Grâce à ses efforts et à sa détermination un point de service de 4Korners, une ressource qui offre des services à la communauté anglophone des Laurentides, a été ouvert le 30 janvier dernier à Lachute !

Visitez le site web pour plus d'information [www.4kornerscenter.org](http://www.4kornerscenter.org)



## ➤ BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DES LAURENTIDES



Depuis 1997, le Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides (BCTL) accomplit sa mission de promouvoir et de faciliter sur son territoire, l'accueil des tournages cinématographiques, télévisuels et publicitaires.

L'expérience d'un tournage rémunéré vous intéresse ? Le BCTL pourrait inclure votre propriété dans sa banque de photos numériques afin de la proposer comme potentiel lieu de tournage.

Voici le genre de lieux principalement recherchés :

- chalets isolés et grandes maisons au bord de l'eau;
- maisons patrimoniales, manoirs;
- grandes maisons à aire ouverte (architecture originale de préférence);
- bâtisses abandonnées (maison, ferme, usine, église, etc.);
- entrepôts (avec plafonds environ 24 pieds de haut);
- carrières, mines, tunnels;
- grottes, falaises;
- paysages à couper le souffle;
- champs non cultivés;
- bâtiments de ferme.

Merci de bien vouloir communiquer avec le BCTL afin de leur faire connaître votre intérêt à cette adresse : [info@filmlaurentides.ca](mailto:info@filmlaurentides.ca)

De manière à vous permettre de mieux connaître leur organisme, nous vous invitons à consulter leur site [www.filmlaurentides.ca](http://www.filmlaurentides.ca) ainsi que leur page Facebook [www.facebook.com/filmlaurentides](http://www.facebook.com/filmlaurentides).

## ➤ ÉTUDE SUR LES CHAUVES-SOURIS



« Les chauves-souris sont des alliés naturels de l'environnement. Elles pollinisent les plantes, propagent les graines et certaines espèces peuvent dévorer environ 25 pour cent de leur poids en insectes. » M. Scott Newman, vétérinaire épidémiologiste de la faune à la FAO (Food and Agriculture Organization)

Le déclin drastique de populations de certaines espèces de chauve-souris est inquiétant au même titre que celui des populations d'abeilles domestiques et sauvages. Le MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs) sollicite la collaboration des citoyens pour trouver des colonies de chauves-souris, dans le but de suivre l'évolution du déclin de certaines espèces au Québec.

Si vous connaissez un endroit, tel une grange, un chalet, une maison, une remise, fréquentés par un groupe de chauves-souris durant l'été, communiquez avec le Ministère au 1 877 346-6763. **Votre collaboration est précieuse!**

### MESSES—EGLISE ANGLICANE ST-AIDAN'S

86, ch. Louisa, Wentworth

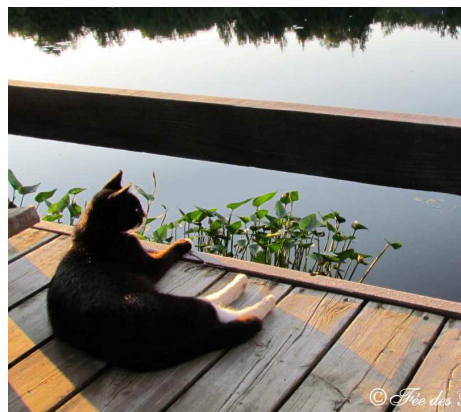
Les messes auront lieu: 16 mars, 6 avril, 20 avril (Pâques) 2014 à 10 h.

Étude du Carême: durant 6 semaines, du 11 mars au 15 avril, les mardis soir de 7 h 30 à 9 h.

De mai à octobre, les messes ont lieu les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche de chaque mois à 10 h



**VOUS ÊTES TOUS BIENVENUS!**



Vous désirez être informés des avis publics et recevoir le bulletin périodique de la municipalité par courriel?

Rendez-vous sur notre site Internet au [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) et repérez l'icône:

